

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 14 mai 2014 à 19h30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
M. Christian Soucy, maire de la municipalité d'Ormstown
Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6831-05-14

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6832-05-14

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2014

6833-05-14

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par André Brunette et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2014 soit adopté.

ADOPTÉ

4A. PRÉSENTATION DE MME SYLVIE BRUNET

Mme Brunet remercie le conseil de son appui.

4. PRÉSENTATION PAR MME SYLVIE RACETTE, CHARGÉE DE PROJET DE VISION BÉNÉVOLAT HAUT-SAINT-LAURENT

Mme Racette mentionne que ce projet devient de plus en plus une activité permanente. Elle demande que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe à la déclaration en faveur du développement de l'engagement bénévole.

ATTENDU QUE *Loisir et Sport Montérégie* propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, *Loisir et Sport Montérégie* s'engage à :

- Fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- Fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- Fournir le lien du "Portail en gestion des bénévoles" et fournir l'information à son utilisation optimale;
- Fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- Reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

ATTENDU QUE

LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC¹ :

- Contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- Contribue au développement du capital social des communautés;
- Offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ² :

- Contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- Contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- Contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- Contribue à maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS³ :

- Contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi;
- Contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions;
- Permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

6834-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun

Appuyé par André Brunette et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe au Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport et qu'à cet effet, s'engage à :

- Signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- Adhérer à la Charte du bénévole et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- Rendre visible l'engagement bénévolat en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du "Portail en gestion des bénévoles" et faciliter leur utilisation;
- Participer activement aux activités de réseautage;
- De nommer Gilles Dagenais, maire de Saint-Chrysostome, comme personne responsable pour le suivi.

¹Déclaration de Québec en loisir (Congrès Mondial du loisir à Québec, 2008)

²Consultation des acteurs et partenaires du loisir en Montérégie réunis lors de la journée thématique "Promotion et visibilité de l'engagement bénévole en loisir", octobre 2012

³Idem 5

ADOPTÉ

5. AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 406799 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le ministère des Transports veut procéder au creusage d'un fossé de drainage assurant l'écoulement des eaux du chemin d'Athelstan et, à cette fin, acquérir une servitude de drainage à ciel ouvert pour cause d'utilité publique;

ATTENDU QUE le ministère des Transports s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser 1 354 mètres² afin d'aménager un fossé de drainage sur le lot 39, propriété de la municipalité de Hinchinbrooke, dans la municipalité de Hinchinbrooke;

ATTENDU QUE pour une demande formulée par un organisme public et en vertu de l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

ATTENDU QUE le lot 39 se localise dans l'affectation agricole 1 au schéma d'aménagement et que l'usage 'utilité publique' est autorisé dans cette affectation;

ATTENDU QUE le choix de l'emplacement, de l'aménagement d'un fossé de drainage vise à assurer l'écoulement des eaux du chemin Athelstan vers la rivière Châteauguay;

ATTENDU QUE les conséquences sur les activités agricoles sont de moindres impacts puisque le fossé est en partie existant, il est projeté dans la ligne latérale du lot et il va assurer le drainage du champ en culture adjacent;

ATTENDU QUE le fossé de drainage vise à assurer l'amélioration du drainage du chemin public et, par conséquent, rendre efficace les travaux amorcés depuis déjà quelques années;

6835-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement

De signifier à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) la conformité de cette demande aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire;

De recommander à la Commission de la protection du territoire agricole l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit l'aménagement d'un fossé de drainage d'une superficie de 1 354 mètres² et de l'acquisition d'une servitude de drainage à ciel ouvert, pour cause d'utilité publique, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

6. HONORAIRES DE L'ÉVALUATEUR « IMMEUBLES DONT LA VALEUR EST SUPÉRIEURE À 2 MILLIONS »

ATTENDU QUE selon l'annexe "D" du bordereau des prix, item 3, l'évaluateur doit transmettre le montant des honoraires pour l'évaluation des dossiers de deux millions et plus;

6836-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'accepter la liste des immeubles de 2 millions et plus et d'accepter les honoraires s'y rattachant. Ces honoraires seront payables à 50% en 2015 et à 50% en 2016.

Liste des immeubles dont la valeur est supérieur à 2 millions \$

Municipalité	Matricule	Rue	Propriétaire	Description	Dépôt	Honoraires
Havelock	8085-04-8030	Covey Hill	Groupe Immob. Georges Léger inc.	Ferme	2015	650 \$
Havelock	8289-16-2020	Route 202	Vergers du Boileau inc	Verger	2015	1 200 \$
Franklin	7291-22-6231	201	2952-2703 Québec inc.	Commerce	2015	2 000 \$
Franklin	7291-83-0090	201	Camping Lac des Pins inc	Camping	2015	2 800 \$
Franklin	7288-11-2141	209	Vergers Leahy inc.	Verger	2015	5 000 \$
Ormstown	6398-86-7060	138A	Comm. Scol. New Frontiers	Polyvalente	2015	6 000 \$
Ormstown	6598-17-9570	Hector	Corp. d'hébergement Québec	CHSLD	2015	2 750 \$
Ormstown	6598-44-3065	Gale	Barrie Memorial Hospital	Hôpital	2015	3 500 \$
Ormstown	6697-18-8022	Bridge	Immeubles Boyer inc.	Centre achat	2015	4 000 \$
Ormstown	6697-75-0545	Route 201	Metro Québec Immobilier inc.	Supermarché	2015	3 500 \$
Ormstown	7098-83-4015	Rg Tullochgorum	Lynn Margaret Macfarlane	Ferme	2015	850 \$
Ormstown	6697-92-6795	201	9064-8494 Québec inc.	RPA	2015	2 200 \$
Hinchinbrooke	5491-87-9020	202	Mullens Jean Victor	Ferme	2016	150 \$
Huntingdon	5193-48-4957	Châteauguay	Hôpital de Huntingdon	CSSS	2015	2 750 \$
Huntingdon	5294-14-4638	Pigeon	Comm. Scol. Vallée-des-Tisserands	Polyvalente	2015	5 000 \$
Huntingdon	5094-79-4240	Ridge	Sobeys Québec inc	Supermarché	2015	2 100 \$
Godmanchester	4691-52-1716	Route 138	Arnoldus Buermans	Ferme	2016	750 \$
Saint-Barbe	4502-44-6422	132	Ferme Claude Derepentigny inc.	Ferme	2015	150 \$
Saint-Anicet	4202-44-0091	132	Club de Golf St-Anicet inc.	Club de Golf	2016	2 150 \$
Saint-Anicet	4102-10-4667	132	Fermes Roda inc.	Ferme	2016	650 \$
Saint-Anicet	3698-44-9379	132	Ferme Yves Saucier inc.	Ferme	2016	850 \$
Saint-Anicet	3900-08-1757	132	Groupe T.C. 2006 inc.	Atelier usinage	2016	2050 \$
Dundee	2990-31-5629	Pointe-Cedar	Baikie Ruth Fraser	Villégiature	2016	3 000 \$
Dundee	2086-02-9030	Réserve Indienne	Réserve Indienne St-Régis	Terrain	2016	100 \$
						54 150 \$

ADOPTÉ

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2011 AFIN DE PRÉCISER LA HAUTEUR D'INSTALLATION DE LA SORTIE D'EAUX DE REJET DES FOSSES D'ÉPURATION

Sujet reporté.

8. ADOPTION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a dû ajuster le projet de la piste cyclable aux besoins des municipalités, aux besoins des agriculteurs et aux exigences du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a dû reprofiler les traverses (51) de même que la piste cyclable elle-même;

6837-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun Appuyé par Richard Raithby et résolu majoritairement Deborah Stewart, Jean Armstrong et Carolyn Cameron votant contre D'accepter les coûts modifiés de la piste cyclable tels que déposés.

Projet de Piste Cyclable Description des Coûts

	Description des travaux	Coût	Financement	
1	Suppression des travaux		Règlement d'emprunt	1 321 312,00 \$
1.1	Pont de la rivière des Anglais	30 614,00 \$		
1.2	Boulons et écrous aux ponts	987,50 \$	Travaux déjà payés	1 097 946,65 \$
1.3	Clôture à maille de chaîne approche pont ferroviaire	5 544,00 \$		
1.4	Asphalte recyclé au lieu des 0-20mm et 0-5mm	39 951,60 \$	Travaux à réaliser 2014	745 058,82 \$
1.5	Panneau de signalisation	27 092,00 \$		
	Sous-Total	104 190,00 \$	Manque à gagner	(521 693,47) \$
2	Ajouts des travaux		Coût du projet	1 843 005,47 \$
2.1	Ormstown: ajout de longueur		Taxes	27 566,53 \$
2.1.2	Scarification et mise en forme	1 256,70 \$	Total	1 870 572,00 \$
2.1.3	Asphalte TM rue Hector à la 201	10 735,95 \$		
2.1.4	Barrières : 1 unité supplémentaire	4 845,75 \$	Augmentation totale	549 260 \$
2.1.5	Clôtures – fossé, m.l.	1 197,00 \$		
2.1.6	Barrière à la rue Prince Albert	1 500,00 \$		
	Total des ajouts à Ormstown	19 535,40 \$		
2.3	Traverses			
2.3.1	Reprofilage			
2.3.1.1	Excavation	118 258,64 \$		
2.3.1.2	Pierre pour fondation	44 533,97 \$		
2.3.1.3	Asphalte	65 793,73 \$		
2.3.1.4	Mise en forme	4 533,47 \$		
	Total reprofilage des traverses	233 119,80 \$		
2.3.2	Traverses ajout de 5 unités			
2.3.2.1	Excavation	12 854,20 \$		
2.3.2.2	Pierre pour fondation	4 840,65 \$		
2.3.2.3	Asphalte	7 151,49 \$		
2.3.2.4	Mise en forme	492,77 \$		
	Total ajout 5 unités	25 339,11 \$		
2.3.3	Reprofilage de la piste dans les traverses			
2.3.3.1	Excavation	438 942,80 \$		
2.3.3.2	Pierre pour fondation	67 641,67 \$		
	Total reprofilage de la piste	506 584,47 \$		
2.4	Pont ferroviaire – ajout par MTQ			
2.5	Ajout de barrières: MTQ			
2.5.1	Unités supplémentaires : trois (3)	14 537,25 \$		
2.5.2	Élargissement et stabilité de la fondation	27 603,00 \$		
2.5.3	Barrière de restriction d'accès	800,00 \$		
2.5.4	Marquage	400,00 \$		
	Total barrières	43 340,25 \$		
2.6	Clôtures: abords des fossés, pont MTQ	34 114,50 \$		
	Total ajouts	866 382,53 \$		
	Ajout – Suppression	762 192,53 \$		

ADOPTÉ

9. **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #273-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #253-2011 EN REGARD À L'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE l'avis de motion a été déposé à la séance du 9 avril 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement #273-2014 et renoncent à sa lecture;

6838-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Soucy
Appuyé par Louise Lebrun et résolu majoritairement
Jean Armstrong, Carolyn Cameron, Deborah Stewart et Suzanne Yelle-Blair votant contre.
D'adopter le règlement d'emprunt #273-2014 tel que déposé.

ADOPTÉ

10. **ADOPTION DU RÈGLEMENT #270-2014 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ #145-2000 VISANT LES LIMITES D'AFFECTATIONS DE TERRITOIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement #270-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

*ATTENDU QU'*il y a lieu de procéder à diverses modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifié afin :

1. d'introduire les modifications aux limites municipales de Huntingdon résultant de l'annexion de partie de territoire des municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke;
2. d'incorporer la décision de la CPTAQ quant à l'exclusion du territoire agricole d'une superficie de 4,55 ha, dans la municipalité de Saint-Anicet;
3. d'incorporer la décision de la CPTAQ quant à l'exclusion du territoire agricole d'une superficie de 0,32 ha, dans la municipalité de Franklin (résolution 671-11-13);
4. d'incorporer la décision de la CPTAQ quant à l'inclusion en territoire agricole de 32,36 ha, dans la municipalité de Dundee;
5. de supprimer l'affectation industrielle régionale;
6. d'harmoniser les dispositions pour un lot enclavé après la rénovation cadastrale;
7. d'harmoniser un lot en culture dans l'affectation agricole 1;
8. de prévoir des exceptions à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction en territoire agricole;

ATTENDU l'avis favorable (CCA-22-2013) du comité consultatif agricole ;

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été donné le 8 janvier 2014;

ATTENDU QUE l'adoption du projet de règlement a été signifiée le 12 février 2014;

*ATTENDU QU'*une présentation du projet a été tenue lors d'une consultation publique le 15 avril 2014;

6839-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
D'adopter, sans apporter de changement, le règlement #270-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 afin d'introduire les modifications aux limites municipales de Huntingdon, résultant de l'annexion de parties de territoire des municipalités de Godmanchester et de Hinchinbrooke; d'incorporer les décisions de la CPTAQ quant aux exclusions autorisées dans les municipalités de Saint-Anicet et de Franklin et d'une inclusion dans la municipalité de Dundee; de supprimer l'affectation industrielle régionale; d'harmoniser les dispositions pour un lot enclavé après la rénovation cadastrale; d'harmoniser un lot en culture dans l'affectation agricole 1 et de prévoir des exceptions à l'application de conditions pour l'émission d'un permis de construction en territoire agricole.

ADOPTÉ

11. **ADOPTION DU RÈGLEMENT #271-2014 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ RELATIVEMENT AUX SECTEURS AGRO-FORESTIERS DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent a pris connaissance du projet de règlement #271-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux secteurs agro-forestiers de la demande à portée collective et qu'ils renoncent à la lecture;

*ATTENDU QU'*un avis de motion a été donné le 8 janvier 2014;

ATTENDU QUE la MRC a fait une demande à portée collective et la décision a été rendue le 24 novembre 2009;

ATTENDU QUE la demande à portée collective visait notamment à permettre la résidence sur un lot d'une superficie minimale de 20 hectares dans un secteur identifié agricole-forestier;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Hinchinbrooke (résolution 13-02-07) vise l'agrandissement du secteur agricole forestier dont le potentiel compte 1 construction;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité d'Ormstown (résolution 12-22-318) vise l'agrandissement du secteur agricole forestier dont le potentiel compte 9 constructions;

ATTENDU QUE la demande de la municipalité de Dundee (résolution 2012-11-841) vise l'agrandissement du secteur agricole forestier dont le potentiel compte 4 constructions;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifié afin d'identifier 3 nouveaux secteurs visant une demande à portée collective;

ATTENDU l'avis favorable (CCA-23-2013) du comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE ces secteurs n'ont pas été demandés lors de la première demande;

ATTENDU QUE cette demande vise à assurer l'occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE l'identification de ces secteurs et la construction d'une résidence sur un lot vacant d'une superficie minimale de 20 hectares n'apportent pas de contrainte à l'agriculture;

6840-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle-Blair

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'adopter, sans apporter de changement, le règlement #271-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 afin d'introduire ces nouveaux secteurs destinés à la construction résidentielle sur un lot d'une superficie minimale de 20 ha en territoire agricole.

ADOPTÉ

12. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 272-2014 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 145-2000 VISANT LES DISPOSITIONS EN TERRITOIRE AGRICOLE**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

*ATTENDU QU'*un règlement de contrôle intérimaire (178-2004) vise des normes sur la gestion des odeurs et l'habitation en territoire agricole et que ce dernier est en vigueur depuis le 19 mars 2004;

ATTENDU QUE la modification du schéma vise à introduire ces dispositions du RCI 178-2004 dont :

1. les dispositions relatives aux installations d'élevage et aux lieux d'entreposage et d'épandage d'engrais de ferme en conformité aux paramètres édictés dans les orientations gouvernementales ;
2. les dispositions visant les habitations en territoire agricole en vertu de la LPTAA ;
3. et la décision 363199 de la CPTAQ sur une demande à portée collective ;

ATTENDU QUE la modification vise également à introduire la décision de la CPTAQ relative aux îlots déstructurés en territoire agricole (377747 - 22 janvier 2014) ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA-24-2013) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné ce 12 février 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du règlement 272-2014 et renoncent à sa lecture;

6841-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter le règlement #272-2014 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé #145-2000 afin d'introduire les dispositions du règlement de contrôle intérimaire RCI 178-2004 visant le territoire agricole.

Et d'apporter la modification à l'article 9, soit d'ajuster l'étendue de la zone rurale dans Saint-Chrysostome à l'occupation du territoire et décision de la CPTAQ.

ADOPTÉ

13. ADOPTION DE L'ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL "ÉCOLE DE FOUILLES" POUR 2014

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications accorde une aide financière de 28 000 \$ pour réaliser les "fouilles archéologiques" en collaboration avec le département d'anthropologie de l'Université de Montréal;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent fait réaliser des fouilles archéologiques par "l'École de fouilles" de l'Université de Montréal;

6842-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Carolyn Cameron et résolu unanimement
D'autoriser la conclusion d'une entente en regard aux fouilles archéologiques avec le département d'anthropologie de l'Université de Montréal, de s'engager à verser 46 667 \$ en 2014 et autoriser le préfet ainsi que le directeur général à signer cette entente.

ADOPTÉ

14. ENGAGEMENT DE MME SYLVIE RACETTE COMME CHARGÉE DE PROJET "ACCÈS AU BÉNÉVOLAT"

ATTENDU QUE Mme Racette est à l'emploi de la MRC du Haut-Saint-Laurent depuis plus d'un an pour réaliser la politique familiale MADA;

ATTENDU QUE Mme Racette, depuis le 6 Janvier 2014, est aussi en charge du projet "Accès au bénévolat";

6843-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
De confirmer l'engagement de Mme Sylvie Racette, depuis le 6 janvier 2014, pour le projet "Accès au bénévolat", au tarif de la politique salariale et ce, pour une durée d'environ 18 mois.

ADOPTÉ

15. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2014

6844-05-14

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 582 9449,67\$, pour la période du 10 avril au 14 mai 2014, soient payés;

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

16. CHANGEMENT AU CALENDRIER DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE la période des vacances modifie les disponibilités des personnes impliquées au Conseil des maires et au Comité administratif;

6845-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Dagenais

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

Que la séance du comité administratif du 4 juin soit devancé au 29 mai à 18 h, que le caucus se tienne à 19 h 30 et que la séance du Conseil du 13 août soit reportée au 20 août à 19 h 30.

ADOPTÉ

17. ÉCHÉANCIER EN REGARD AU PACTE RURAL

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit remettre l'aide financière du programme pacte rural;

6846-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

De tenir une rencontre pour l'analyse des projets en regard au "pacte rural" le 23 août, de 9 h à 15 h, à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

18. VARIA

18.01 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE ROUVILLE CONCERNANT LEUR CANDIDATURE AU "GRAND PRIX DE LA RURALITÉ 2014 »

Sujet reporté.

18.02 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT LE TRANSFERT SCOLAIRE DU MIDI

Sujet reporté.

18.03 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE MATAWINIE "SABLIÈRE GRANDE JETÉE"

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution #CM-126-2014 de la MRC de Matawinie;

6847-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Brunette

Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement

D'appuyer la résolution #CM-126-2014 de la MRC de Matawinie qui se lit comme suit :

Sablière Grande Jetté

CM-126-2014 Soumise : La correspondance de M. Michel Surprenant, Maire de Chertsey adressé à M. Gaétan Morin, préfet de la MRC de Matawinie stipule que la municipalité a engagé des démarches visant à obtenir la révocation du bail et du certificat d'autorisation de la sablière Grande Jetée car celle-ci aurait, selon lui, un effet dévastateur sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens. M. Surprenant se questionne aussi sur la délégation de gestion du sable et gravier sur les terres publiques. De plus, il considère que la MRC de Matawinie distribue trop facilement des autorisations de prélèvements de que le Conseil de la MRC devrait identifier les secteurs à soustraire de l'exploitation minière.

CONSIDÉRANT QUE le bail exclusif d'exploitation (BEX) en question est émis depuis 2011, que la municipalité a été consultée à cette époque, mais ultimement lorsque l'entreprise répond aux critères et exigences de la Loi sur les Mines, le bail doit être émis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accepté les termes de l'entente de délégation avec le ministère des Ressources naturelles et qu'elle est responsable de la gestion depuis juillet 2010;

CONSIDÉRANT QU'un avis juridique a été déposé lors de la séance du 12 mars 2014, lequel précise que les municipalités n'ont pas le pouvoir habilitant pour identifier les secteurs à soustraire de l'exploitation minière puisque l'article 304.1.1 du projet de Loi 70 n'est toujours pas en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil de la MRC de Matawinie produise une résolution adressée au ministère des Ressources naturelles afin d'insister pour que l'adoption de l'article 304.1.1 du projet de Loi 70 entre en vigueur le plus rapidement possible et que celle-ci soit envoyée à toutes les MRC du Québec, qu'une demande d'appui soit transmise à la FQM et à l'UMQ et qu'une copie de la résolution soit également transmise aux députés.

ADOPTÉ

18.04 ENGAGEMENT DE L'INSPECTRICE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION DES MRF

ATTENDU QUE la MRC doit appliquer le règlement concernant les matières résiduelles fertilisantes;

6848-05-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement D'engager Madame Anick Lafontaine pour l'application du règlement se rapportant aux MRF, au coût de 20 \$/heure et de 0,54 \$/kilomètre.

ADOPTÉ

18.04 B NOMINATION DE MME ANICK LAFONTAINE COMME INSPECTRICE RÉGIONALE POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT EN REGARD AUX MRF

ATTENDU QUE la MRC a adopté le règlement numéro 249-2011 en regard à la gestion des MRF;

6849-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Pierre Poirier Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement De nommer Mme Anick Lafontaine comme inspectrice régionale pour l'application du règlement se rapportant aux MRF.

ADOPTÉ

18.05 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE TAXIBUS À SAINTE-MARTINE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a conclu une entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry pour fournir le service de Taxibus dans la municipalité de Sainte-Martine;

6850-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Raithby Appuyé par André Brunette et résolu unanimement D'attribuer le contrat de service de transport par le Taxibus du Haut-Saint-Laurent de la municipalité de Sainte-Martine à la compagnie « 9223-5811 Québec Inc. » M. Abdallah Aboubaker, à partir du 1^{er} juin 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, au taux de 37,80 \$/heure, plus taxes. Ce contrat sera renouvelable sous réserve de prolongement de l'entente avec la MRC de Beauharnois-Salaberry

ADOPTÉ

18.06 ADJUDICATION DU CONTRAT – LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

ATTENDU QUE la MRC a reçu deux soumissions;

6851-05-14

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'adjuger, pour une période de deux ans débutant le 19 mai 2014, le contrat de services professionnels pour livraison des programmes d'amélioration de l'habitation de la Société d'habitation du Québec au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit à Dimension 3D architecture + Design Inc., lequel recevra pour chaque dossier traité des honoraires équivalents à 94,9 % des contributions versées par la SHQ par dossier. Le montant variable d'année en année selon le nombre et le genre de dossiers traités est estimé à 51 255,03 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ

18.07 AUTORISATION AU PRÉFET DE SIGNER LA CONVENTION DE PROLONGATION EN REGARD AU PROGRAMME CONCERNANT LES POLITIQUES FAMILIALES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a demandé au ministère de la Famille une prolongation pour réaliser la politique familiale;

6852-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'autoriser le préfet à signer la convention de prolongation à cet effet.

ADOPTÉ

18.08 ENGAGEMENT D'UNE PERSONNE AU SECRÉTARIAT POUR UNE PÉRIODE DE 4 MOIS

*ATTENDU QU'*il, y a eu un départ non prévu au niveau du secrétariat;

*ATTENDU QU'*il faut assurer une permanence durant les vacances au niveau du secrétariat;

6853-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Raithby
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'engager Mme Isabelle Maheu comme secrétaire à temps plein, pour une période de 4 mois, au salaire défini dans la politique salariale.

ADOPTÉ

18.09 ADOPTION DU DOCUMENT JUSIFICATIF DU RÈGLEMENT 270-2014

ATTENDU QUE la CPTAQ n'avait pas toutes les informations relatives au règlement 270-2014;

6854-05-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Carolyn Cameron
Appuyé par Louise Lebrun et résolu unanimement
D'accepter le document justificatif du règlement 270-2014.

ADOPTÉ

19. CORRESPONDANCE

1. FQM - Rappel général sur les formations en éthique obligatoires.
2. Loisir et Sport Montérégie - Bulletin mensuel, volume 14, numéro 3 – Mars 2014.
3. MRC de La Vallée-de-la-Gatineau - Résolution #2014-R-AG111 « Appui à la MRC du Haut-Saint-Laurent concernant PRN3 ».
4. FQM - Communiqué intitulé « *la FQM, fière partenaire de la Semaine québécoise des adultes en formation* », 31 mars 2014.
5. Loisir et Sport Montérégie - Communiqué intitulé « Renouvellement de garde à LSM », 1^{er} avril 2014.

6. FQM - Formation le 20 novembre et Conférence Web sur « Maîtrisez vos dossiers »
7. Les Arts et la Ville - Adhésion au réseau Les Arts et la Ville.
8. FQM - Communiqué intitulé « *Le président de la FQM en tournée pour rencontrer les membres* », 2 avril 2014.
9. Carrefour action municipale et famille - C@rrefour express – Avril 2014.
10. FQM - Communiqué intitulé « *Entente Québec-municipalités, décentralisation et Internet haute vitesse : le PQ, le PLQ et la CAQ prennent des engagements pour l'avenir des régions* », 3 avril 2014.
11. CRÉ - Lancement du portail culturel de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, le 24 avril 2014.
12. FQM - Bulletin contact, 4 avril 2014.
13. MMQ - Invitation à une formation « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » les 6 et 7 mai à Vaudreuil Dorion.
14. AHSL - Gala régional de la Montérégie le 6 mai 2014, à 16 h, au Mont-Saint-Grégoire.
15. FQM - Communiqué intitulé « *Oléoduc Énergie Est : la FQM et l'UPA parlent d'une seule voix pour exiger des mesures d'encadrement* », 9 avril 2014.
16. FQM - Bulletin contact, 9 avril 2014.
17. Tourisme du Suroît - « Convocation à l'Assemblée générale annuelle et lancement du guide touristique 2014-2015 ».
18. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Communiqué intitulé « Monsieur Jean Lalonde est élu préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ».
19. MMQ - Formations gratuites aux membres de la MMQ « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ».
20. FQM - Invitation du président de la FQM à Saint-Valentin, le 7 mai 2014.
21. Stéphanie Firlotte - Express du Communautaire, Printemps 2014.
22. UPA - Utilisation de panneaux de signalisation « chaussée glissante » sur les chemins municipaux.
23. MAMROT - Accusé réception de l'Avenant à l'entente de gestion.
24. Anne Minh-Thu Quach - Invitation au forum national sur l'énergie et l'industrie propres.
25. Sodavex - Marché du carbone : La prochaine vente aux enchères aura lieu le 27 mai 2014.
26. UMQ - L'ADGMQ, la COMAQ et l'UMQ remettent 14 bourses de stages à 14 municipalités.
27. Claude Brouillard - Présentation de deux articles dans Marché Municipal.
28. ADGMRCQ - Invitation à une demi-journée de conférences : « Conjuguer développements résidentiels et cours d'eau : suite et solution » 28 mai 2014.
29. FQM - Communiqué intitulé « *Chaudière-Appalaches : la tournée des rendez-vous du président démarre sur un franc succès* », 17 avril 2014.
30. MMQ - Liste des candidats à l'élection des administrateurs.
31. Forum Jeunesse - Infolettre du mois d'avril 2014.
32. Sur les routes du Saint-Laurent - Invitation à l'Assemblée générale annuelle le 23 avril 2014.

33. Aquatech, Maxxam et Mission HGE - Information concernant une demi-journée de formation sur l'eau potable.
34. MRC de Beauharnois-Salaberry - Rapport d'activités 2013 de la MRC de Beauharnois-Salaberry.
35. FQM - Bulletin Contact, 22 avril 2014.
36. FQM - Communiqué intitulé « *Rendez-vous du président : des échanges stimulants au Lac St-Jean* », 23 avril 2014.
37. FQM - Communiqué intitulé « *La FQM félicite M. Pierre Moreau et l'ensemble des membres du conseil des ministres, les interpellant sur les enjeux des régions.* », 23 avril 2014.
38. CRÉ - Lancement du répertoire culturel, le 24 avril à 17h.
39. Carrefour action municipale et famille - Le C@arrefour express – avril 2014.
40. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Information concernant la déclaration de services aux citoyennes et citoyens.
41. BNP Stratégies gestion philanthropique - Infolettre avril 2014.
42. Réussite Montérégie - Action réussite, avril 2014.
43. Réseau Biblio de la Montérégie - Invitation à la 37^e Assemblée générale annuelle des membres.
44. FQM - Information concernant l'assurance collective.
45. SCABRIC - Film sur la rivière St-Louis.
46. Inter-Action - Infolettre Inter-Action Express, avril 2014.
47. CRÉ - Nomination du DG de la CRÉ.
48. Sylvie Racette - Invitation à participer au comité famille PFM/MADA de la MRC.
49. UPA - Remerciement de l'UPA concernant notre contribution au gala des Agristars.
50. Ville de Châteauguay - Invitation à la rencontre régionale du Réseau québécois des villes et villages en santé de la Montérégie.

20. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6855-05-14

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Richard Raithby et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier